



L'œil de Lynx

Avril/Mai/Juin 2008 – n°51



L'ŒIL de Lynx

Bulletin de liaison

Trop souvent, nous agissons sans mesurer la portée des nos actes.

Pour exemple nos poubelles...Le plastique c'est fantastique !!! Sauf que, s'il n'est pas recyclé, il se retrouvera à Lemuy, avec nos épiluchures et autres piles bouton.

Quand mes enfants étaient petits, je leur disais souvent : "il faut regarder plus loin que le fond de la poubelle" Nous produisons des tonnes de déchets de toutes sortes, d'emballages souvent inutiles, sans nous soucier de leur devenir dans la nature.

Entre les tortues marines qui s'étouffent en confondant les sacs plastiques avec les méduses, et les déchets de nos centrales nucléaires, merveilleux cadeau pour les générations futures, ne serait t-il pas possible de réfléchir en amont et d'anticiper un peu ?

La poubelle grise récupère tout ce dont on ne sait que faire. Alors que l'on peut composter tous les déchets organiques, il est totalement anormal de retrouver ces derniers dans les poubelles grises. Chaque foyer possédant un coin de jardin devrait systématiquement composter. On peut aussi envisager des compostières dans chaque petite commune. En ville, pourquoi ne pas mettre en place un ramassage spécifique des déchets organiques, comme cela se pratique déjà dans d'autres pays?

Les solutions existent. Ne manque que la volonté de les mettre en place. En attendant, les habitants de Lemuy* continuent de voir défiler des camions contenant tous les résidus malodorants des poubelles grises de notre département. Bel exemple de solidarité !!! Je jette, tu jettes, il jette ... tant que cela ne finit pas devant ma porte...

Alors un peu de civisme ... trions nos déchets à la source !!! Mieux encore, même si le recyclage devient un business pour certains, réduisons notre production des déchets... et n'oublions pas que "Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas".

*Dominique BIICHLÉ,
Présidente de JNE*

**Dernière Minute : le 26 juin le Tribunal Administratif donne raison à l'association de Lemuy et donne 30 jours à TDS pour suspendre son activité.*

Conception et réalisation : Jura Nature Environnement - 50 rue Georges Trouillot - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél & Fax : 03 84 47 24 11 – Courriel : contact@jne.asso.fr - site : <http://www.jne.asso.fr>

N°ISSN 1955-1576 - Imprimé sur papier recyclé par le CAT de Lons le Saunier

Avec la participation financière du Conseil Général du Jura et de la DIREN de Franche Comté

JNE se concerte....



Sommaire

Edito p.1

JNE se concerte p.2 et 3

Actu Jura p.3 et p.6

A lire p.4

Rendez-vous Nature 08 p.4

Le coin des initiatives p.5

Asso du Jura p.5

Actu Jura p.6

Actu Région p.6 et p.7

Actu nationale p.8



Parmi les sujets abordés en Conseil d'Administration les 19 mars et 20 mai 2008.

Vie de la fédération

Deux nouveaux administrateurs :

Le 20 mai, le CA a accueilli les 2 nouveaux administrateurs élus lors de la dernière Assemblée Générale : Jacques Maillard et Marc Vuitton. Chacun a décrit en quoi il est prêt à apporter son concours et son point de vue et quelles sont les raisons de son engagement.

Election du Bureau :

Le nouveau CA a élu Dominique Biichlé, présidente ; Jacques Cattin, trésorier ; Dominique Malécot (EPLEFPA Nancy), secrétaire ; Daniel Bernardin (Nord Jura), Marcel Boillat (région lédonienne), Serge Favre (Haut Jura), Marc Vuitton (Petite Montagne), vice présidents.

Parc Antier :

Avant la réunion du 20 mai, le CA s'est rendu sur le site du parc Antier. Ce site intéresse JNE à double titre. Cela peut être un projet de quartier fort, en travaillant à partir de l'existant. Guillaume Petitjean (LPO Franche Comté), invité de ce CA, a présenté l'outil « refuge LPO » qui a déjà été utilisé ailleurs sur ce type d'habitation ancienne.

Le lieu se prête particulièrement à des animations de par la proximité d'établissements scolaires. D'autre part, JNE souhaiterait pouvoir s'y installer. D'après Jacques Lançon, une réflexion à ce sujet est menée au niveau de la ville de Lons le Saunier.

Forum restauration collective : le directeur du restaurant municipal, M Thevenet, est moteur de la promotion du bio dans les restaurants scolaires sur le bassin lédonien. Il a profité de l'opportunité du forum national des directeurs de restaurants collectifs pour y associer une animation autour du pain bio et une ferme bio. JNE s'est fortement impliquée dans cette animation.

Communication « grand public »

JNE dans le Haut-Jura

Elle sera présente à la foire bio de Longchaumois le dernier week-end d'octobre et au festival « éco-trucs » à Lajoux le 19 octobre.

Le CA donne son accord pour que « l'oeil de lynx » soit téléchargeable sur notre site internet.

Marc Bornek nous a présenté Hooseek, moteur de recherche solidaire. Le CA décide de faire circuler l'information. Ce moteur de recherche est solidaire. Le principe est simple : une recherche = un don de Hooseek à l'association que vous aurez choisie (environ 0,2 centimes pour chaque recherche).

Adhérents et partenaires

L'association Biolopin s'est dissoute mais le site poursuit son existence en tant que lieu d'accueil. Le CA du Biolopin a souhaité faire don à JNE de la somme qui lui reste (environ 2000€). Le CA de JNE accepte.

L'association de défense de Lemuy a réalisé un document sur la plate forme de compostage installée dans leur commune. JNE accepte de diffuser ce document

(voir p.5) et d'être contact relai pour toute question s'y rapportant. L'association a organisé une manifestation face au palais de justice de Lons le Saunier le 24 mai.

Dernière minute : Ce 26 juin, l'association gagne au Tribunal Administratif : la plateforme de compostage de Lemuy a 30 jours pour suspendre son activité.

En bref

Affaires à suivre : le projet de scierie de Mignovillard ayant été accepté en commission de la Nature, des paysages et des sites, sous réserve qu'il n'impacte pas la réserve naturelle régionale de la Seigne des Bourbouillons, une surveillance attentive de l'évolution du site est nécessaire.

L'Équipement a commandé une étude sur l'état sanitaire des arbres de bord de route qui en identifie une quantité conséquente menacée d'abattage. Un courrier de demande de cette étude a été fait.

Le projet Wimax sur la totalité du Jura est il une menace pour la santé ? La question est à creuser.

Réunions et commissions

- 28/03 – intervention de M.Boillat sur la réduction des déchets à la MJC de Lons avec Rudologia

- Grenelle de l'environnement le 3/04/08 (J.Terraz)

- Commission d'aménagement foncier de Gevingey le 8/04/08 (P.Bau)

- Réunion en Préfecture pour Lemuy le 11/04/08 (C.Camus, J. Lançon)

- Foire Terra le 12 et 13/04 (J. Lançon, D.Biichlé, D.Durin)

- Comités de gestion cynégétique Pays Haut jura le 17/04/08 (N.Martelet), le 15/05/08 à Arlay pour zone Revermont/Bresse (D.Biichlé)

Réunions et Commissions : (suite)

- Séminaire FNE Directeurs les 17 et 18/04/08 (D.Durin)
- Commission d'orientation agricole le 22/04/08 (D.Malécot)
- 28/04 , réunion aménagement/urbanisme/agriculture (D.Malécot) et le 21/05 et 17/06 (B.Gibey)
- Commission Départementale chasse et faune sauvage le 19/05/08 et le 18/06/08 (D.Malécot)
- Réunion à la DDAF sur rivières et tête de bassin versant dans le Jura le 22/05/08 (J.Lançon)
- CODERST le 22/05 à 14h30 (J.

- Lançon) et le 26/05 (B.Gibey) et le 17/06 (J.Lançon)
- Comité Natura 2000 Mancy le 29/05 (J.Maillard)
- AG AJENA le 30/05 (J.Maillard)
- 2/06 réunion jura sans OGM (D.Biichlé)
- 4/05 Commission d'aménagement foncier à L'Etoile (M.Boillat)
- 6/06 Commission loup à 14h30 (D.Biichlé)
- 10/06 commission Natura 2000 les Planches en Montagne (P.Pepe)
- 13/06 le syndom fête ses 20 ans (P.Bau)
- 13/06 AG du CPIE du haut-

- Jura (S.Favre)
- 14/06 Fête du vélo – Lons le Saunier (J.Lançon)
- 19/06 AG Oasis (M.Berthault Pavat)
- 20/06 Commission grand cormoran (D.Malécot)
- 24/06 réunion des correspondants du réseau lynx (D.Malécot, H.Gentas, D.Durin)



Actu Jura

Le site internet du Comité De Randonnée du Jura est désormais en ligne

Vous pouvez désormais accéder sur <http://randonnee-jura.com/> au site internet consacrée à la randonnée dans le Jura.

Vous y trouverez le calendrier des prochaines sorties, les itinéraires du Jura, les guides de rando. Vous y trouverez également la fiche Eco-veille, à laquelle JNE s'était associée pour relever les points noirs environnementaux visibles sur les sentiers de randonnée.

Vous pouvez désormais remplir cette fiche en ligne, sur ce site.

Eudes préliminaires—Projet de tracé de la Branche Sud de la LGV Rhin Rhône.

La réaction d'ACTIF en Bresse : Trois tracés possibles... dont un est déjà retenu !

A l'issue des études préliminai-

res, RFF a présenté, d'abord au préfet de région Franche-Comté, coordonnateur du projet, puis aux présidents des conseils régionaux et conseils généraux concernés, trois hypothèses ou trois « fuseaux » possibles pour le tracé de la branche sud.

La seconde présentation s'est déroulée lundi 16 juin à la préfecture du Jura. Elle a été suivie quelques instants plus tard par une divulgation publique, en mairie de Louhans, organisée à l'initiative d'Arnaud Montebourg.

En dehors de la chaussette

Surprise : dans la moitié nord, les ingénieurs sont sortis complètement du couloir d'études (la fameuse « chaussette ») pourtant défini par le débat public de l'année 200, et dans lequel devaient s'inscrire les trois propositions.

L'une part directement à l'Est se coller à l'A 39, l'autre descend au centre avant de bifurquer elle aussi vers l'autoroute, et la troisième s'en va à l'ouest via Seurre

et Mervans, contourner Louhans (gare « bressane » entre Ratte et St Martin-du-Mont) avant de descendre vers le sud. Quelques variantes agrémentent ces axes principaux.

Il était prévu qu'une concertation s'instaure sur ces différentes hypothèses. En réalité, le débat est déjà clos : RFF et élus pro-LGV sont tombés d'accord pour retenir le tracé le long de l'autoroute, un tracé d'autant plus inattendu qu'il se situe côté Jura, avec une gare près de Dole (Champvans) une autre à Courlaoux et non plus à Beaurepaire, et pas de gare nouvelle à Bourg.

La très grande vitesse à la trappe

Pendant six ans, nous avons affirmé qu'une ligne TGV ne pouvait pas suivre l'A39 au plus près en raison des rayons de courbure différents.

(suite page 6)

Sont consultables à JNE :

- le dernier bulletin du Réseau LYNX (n°14 — Période du 1/05/07 au 30/04/08 - réalisé par l'ONCFS et son réseau de correspondants.
- 2008 : quoi de neuf sur les OGM ? Quelques éléments pour aider à se forger un avis et comprendre pourquoi les OGM ont du mal à tenir leurs promesses. Livret réalisé par RES'OGM INFO
- Espaces Naturels n°23—juillet 2008. La nature sans frontière — coopérer à l'international.
- La gestion de l'eau en France — FNE —janvier 2008 (l'eau en France, les territoires de l'eau, les instances de l'eau, les redevances de l'eau, les chiffres, les politiques françaises, les directives européennes, ...)
- Le Blaireau et l'Homme, pour une cohabitation pacifique - Livret de FNE (biologie, dénombrer les terriers et ses occupants, questions et réponses sur le blaireau)
- Agriculture et biodiversité, enjeux et intérêts réciproques - Livre 55 p. FRANE



Dans les librairies spécialisées

- **Conserver les zones humides : pourquoi ? Comment ?**

Par Geneviève Barnaud, Eliane fustec — 2007— 230p., 29 € collection Sciences en partage Quae, Educagri

- **pesticides, agriculture et environnement**

Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux

Expertise scientifique collective INRA/Cemagref—2007—120 p.—26 € - collection expertises collectives—Quae

Rendez-Vous Nature 08 ...

Les rendez-vous Nature se poursuivent cet été et jusqu'à la fin de l'année 2008.

Au programme, pour JNE :

- **le 23 août, « des plantes encombrantes ! »** Qu'est-ce qu'une plante invasive, apprenez à les reconnaître et limiter leur impact sur les espèces autochtones et le milieu. En salle le matin et sur le terrain l'après-midi à Lons le Saunier
- **Le 27 septembre, « migrations invisibles »** Que retrouve-t-on dans l'air ? Les particules fines, dioxines, pollens. Comment lutter contre une pollution qu'on ne voit pas ?
- **Le 25 octobre , « La ville au rythme du vélo »** Comment faire pour que piétons et vélos retrouvent une vraie place en ville ?
- **Le 11 décembre, « bienvenue aux hirondelles et martinets »** comment améliorer l'accueil de la faune migratrice dans les zones urbanisées.



Vous recevrez, en tant qu'adhérent, un programme plus

Le coin des initiatives

SOUSCRIVEZ À LA CENTRALE SOLAIRE PÉDAGOGIQUE DE CHAMPVANS (39)

Après avoir raccordé deux générateurs photovoltaïques au réseau d'électricité, l'Association pour la production et la valorisation de l'électricité solaire (APEVES) va implanter une nouvelle centrale solaire sur un hangar municipal de la commune de Champvans. La proposition de partenariat a été ac-

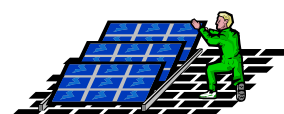
cueillie favorablement par les élus. Ces trois générateurs photovoltaïques sont voués à devenir des outils didactiques et promotionnels (pour des visites du grand public ou de scolaires, comme support de formations d'électriciens, pour des campagnes de mesures...); c'est à ce titre que l'ADEME et la Région Franche-Comté ont apporté leur soutien.

Pour encourager cette initiative, l'APEVES vous propose de contribuer à son finance-

ment par tranches de 20 euros (voir Potentiel n°65).

Pour chaque participation, l'APEVES édite un Bon Verélectron précisant l'énergie que la somme a permis de produire. La réalisation est programmée pour novembre 2008.

Contacteur Bruno Cornevin, APEVES
contact@apeves.org - www.apeves.org



Les associations du Jura

L'association de Défense de l'Environnement de Lemuy a rédigé ce document :

VALORISONS NOS DÉCHETS A LA SOURCE LE PETIT GESTE DE CHACUN SERA GRAND BÉNÉFICIAIRE POUR TOUS

Objet : promotion du tri sélectif et valorisation des déchets.

Aux élus, aux citoyens, à tous ceux qui veulent respecter la terre et ceux qui y vivent :

Le traitement des ordures ménagères, géré par le SYDOM, génère 250 tonnes de fines de tri * par semaine. Depuis le 15 décembre 2007, la pseudo compostière de Lemuy est chargée de traiter ces fines, produisant du lixiviat*, des odeurs, et 70 tonnes par semaine de refus de crible*, dont on ne sait que faire.

La vraie solution est le tri sélectif qui, comme l'assainissement, devrait être traité à la source.

Voici quelques idées pour mener une réflexion commune :

- que chaque habitant compose lui-même ce qu'il peut.
- que chaque commune propose une ou des compostières collectives.
- multiplier les mini-déchetteries pour faciliter le recyclage de tout produit.
- faciliter la récupération pour que le surplus des uns profite aux autres.

Il est demandé à chaque personne se sentant concernée d'œuvrer dans son entourage, selon ses capacités, et ensemble nous pourrons relever ce défi :

Valoriser les déchets autrement.

Contacts : Yves Lamy
39110 Lemuy

03 84 51 44 09

soutenu par JURA NATURE ENVIRONNEMENT

*Fines de tri : issues du tri mécanique des poubelles ménagères (bac gris), d'un diamètre inférieur ou égal à 30 mm. Elles contiennent, entre autres, piles boutons, médicaments, huiles de vidange, déchets d'abattoir, produits divers et certes quelques feuilles de salade, un peu de pain rassis, et, pour nous aider à présager de l'avenir, un peu de marc de café !

*Lixiviats : eau ayant percolé à travers les déchets stockés. Chargés bactériologiquement et chimiquement, les lixiviats doivent être traités avant rejet en milieu naturel. Sur les sites de stockage des déchets, les eaux de pluie peuvent se charger en polluants lors de leur ruissellement. Ces eaux polluées sont appelées aussi « jus de décharge ».

*Refus de crible : issues du tri mécanique des fines de tri après compostage.

Actu Jura (suite)

C'est d'ailleurs ce que les études préliminaires ont confirmé. Nous n'avions pas tort.

Toutefois, RFF a décidé de passer outre et de choisir cette option en sacrifiant la vitesse, plutôt que de sacrifier les zones de Bresse les plus sensibles, elles aussi « incompatibles avec la très grande vitesse » comme l'indique le rapport.

Les études concernant l'impact environnemental étaient en effet d'une rare éloquence (et donnaient entièrement raison à ACTIF) ce qui a conduit l'aménageur à changer son fusil d'épaule pour adopter –sans doute récemment– une stratégie différente.

Il devrait donc y avoir consensus sur ce choix. Ce qui, à nos yeux, ne règle pas le problème pour autant. Le long de l'auto-route, il y a la campagne bressane et il y a des riverains qui subissent déjà de fortes nuisances. Nous pensons à ceux du secteur dolois, de la Bresse jurassienne, de Courlaoux,

Savigny-en-Revermont, Flacey-en-Bresse ou Le Miroir, et, de la même façon, à ceux de la Bresse de l'Ain.

Nous sommes évidemment solidaires de leur détresse. Bien que décalée géographiquement, la menace reste bien présente, pimentée si l'on ose dire par la confirmation de la mixité fret-voyageurs qui promet des trains de marchandises toute la nuit.

En outre, l'inéptie du projet se renforce techniquement par le fait qu'on envisage de construire une ligne à grande vitesse sur laquelle les trains ne pourront pas rouler à très grande vitesse (250 ou 270 km/h maximum au lieu de 320 ou 350 km/h).

Nous insistons donc sur ce point : à quoi bon construire une nouvelle infrastructure représentant un investissement colossal dans la mesure où l'on pourrait atteindre ou approcher les mêmes vitesses sur les lignes actuelles aménagées à moindre coût ?

Pour faire face aux futures augmentations de trafic et faciliter le transfert route-rail ? Il suffit de se reporter à nouveau aux études préliminaires pour constater que les lignes classiques peuvent absorber sans problème ces hypothétiques augmentations. Ce qui rendrait la plénitude de leur usage aux gares de Lons et de Louhans pour un meilleur service à un plus grand nombre d'utilisateurs. Ce que nous répétons inlassablement depuis six ans.

En réalité, rien ne justifie, ni économiquement ni écologiquement –et surtout pas financièrement– la construction de ce gadget sans intérêt qui, tout au plus, titille les instincts mégalo-maniaques de politiques qui manifestent un émerveillement infantile devant leur poche-surprise.

Et puis, réclamer le TGV ça fait tellement bien, tellement moderne aux yeux des électeurs. Quand ils n'habitent pas à proximité du tracé.

ACTIF en Bresse

Actu Région

Un questionnaire de la Direction Régionale de l'ENVironnement sur la Trame verte et bleue

On ré-entend beaucoup parler de cette notion, depuis le grenelle de l'environnement, ... quelques explications.

Selon FNE, la TVB est donc un objet concret et réel, dont les contours sont identifiables dans l'espace : **la trame**

verte et bleue est constituée par des éléments physiques, aquatiques et terrestres, comme les rivières et leurs zones humides associées, les mosaïques agro-pastorales composées de cultures, de prairies, de mares et de haies, les forêts, les landes et garrigues, les milieux littoraux et marins, etc. fonctionnant en zones noyaux qui jouent un rôle primordial pour les espèces menacées d'extinction, et **par des continuités écologiques** qui permettent la connexion de ces zones

noyaux.

La constitution et le fonctionnement de la TVB nécessitent alors :

-d'une part, **de protéger de la destruction l'espace support de cet objet**, notamment contre son artificialisation, via la construction de bâtiments ou autres ouvrages, ou contre sa coupure par une infrastructure, ou contre l'épuisement/destruction des fonctions écologiques des sols ;

- d'autre part, **d'assurer une protection/gestion de l'objet**, soit en évitant des agressions à même de remettre en cause sa pérennité ou ses fonctions (pesticides, destructions physiques, etc.), soit en agissant positivement (renaturation, gestion favorable, etc.). Par ailleurs, les parties du territoire très dégradées où le maillage et la continuité des écosystèmes ne sont plus suffisants pour assurer les fonctions de la TVB seront restaurées.

Selon FNE toujours, **La trame verte et bleue est un ensemble d'espaces qui assurent, par eux-mêmes ou en raison de leur aménagement et/ou gestion, le maintien et la continuité d'un maillage des écosystèmes nécessaires à la préservation de la biodiversité, en particulier ses capacités d'adaptation et d'évolution. La trame verte et bleue est ainsi constituée des espaces identifiés pour leur intérêt écologique** (zones noyaux dites ZIEM), selon une méthodologie nationale à définir, et après un inventaire du patrimoine naturel, qui pourraient correspondre à :

- **des espaces reconnus pour leur intérêt écologique** (inventaires notamment ZNIEFF - à réorienter - ou ceux repérés dans des documents *ad hoc*, comme les directives paysagères ou les chartes de PNR ou les réserves MAB, etc.) ;
- **l'ensemble des masses d'eau** (au sens de la directive cadre sur l'eau) et en particulier des cours d'eau ;
- **des espaces bénéficiant de mesures de conservation, de**

labellisation (Natura 2000, terrains du Conservatoire du Littoral, etc.) **et de protection** (sites classés, parcs nationaux, réserves naturelles, forêts de protection, arrêtés de biotope, etc.) ;

- **des espaces non reconnus, ni préservés auparavant mais identifiés par cette méthodologie.**

-**des espaces de continuité écologique (ECE)**, qui assurent la connexion des espaces précédents. Ces ECE constituent la réelle nouveauté, car ils concernent des espaces dont les enjeux propres apparaissent comme secondaires en suivant une analyse purement patrimoniale (il s'agit bien de prendre en compte aussi la nature "commune").

(Pour plus d'info - voir Actu nature n°64 de FNE)



Un recensement régional est donc mis en place pour favoriser l'émergence d'actions en faveur des continuités écologiques. Ce recensement s'inscrit dans un travail universitaire, ayant pour but de fournir des propositions d'actions aux porteurs de projets potentiels :

- maintenir la continuité entre deux habitats naturels ;
- effacer un point noir lié à une infrastructure linéaire ;

- favoriser la biodiversité en milieu urbain.

<http://www1-franche-comte-ecologie-gouv-fr.aw.atosorigin.com/limesurvey/index.php?sid=22385>

Pour obtenir des informations plus détaillées, un second formulaire à destination des porteurs de projets a été mis en place. Les thèmes suivants sont abordés :

- identification des acteurs et de l'action,
- la diversité biologique concernée par l'action,
- les outils juridiques utilisés,
- le suivi et les résultats de l'action,
- la participation des partenaires et du public,
- sensibilisation / communication.

<http://www1-franche-comte-ecologie-gouv-fr.aw.atosorigin.com/limesurvey/index.php?sid=76151>

Pour plus d'infos, consulter :

- le lien suivant <http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr/spip.php?article480>

- Laurent STRUB
DIREN de Franche Comté
5, rue du Général Sarrail
S.D.D.E.E.P.
BP 137
25000 BESANCON
Tel : 03 81 61 89 16
laurent.strub@developpement-durable.gouv.fr
www.franche-comte.ecologie.gouv.fr



Une loi sur les OGM sans ambition concrète

Au terme d'un débat sinueux riche en rebondissements et petites phrases assassines, la France a adopté le 22 mai une loi sur les OGM, transposant partiellement la directive 2001/18/CE sur la dissémination volontaire des OGM dans l'environnement. Par leurs amendements, FNE et ses partenaires auront tenté d'introduire une certaine rigueur et responsabilité dans le texte. Mais il faut bien reconnaître l'ambiguïté et le manque d'ambition du texte final, partagé entre la volonté de préserver la santé publique et l'environnement et le souhait de ne pas contraindre le développement des OGM. Pour preuve, son deuxième article pose le principe de l'utilisation des OGM dans le respect des filières "sans OGM" mais sans définir le "sans OGM". De même, son sixième article admet l'utilisation d'OGM dans le respect de conditions techniques permettant "d'éviter la présence accidentelle d'OGM dans d'autres productions." Or, nous savons pertinemment que la coexistence de filières est impossible ! Certes, il était nécessaire de légiférer sur la question des OGM, mais la fédération estime qu'en essayant de ménager la chèvre et le chou, la nouvelle loi ne prend pas le parti de régler de manière ferme et responsable ce dossier. Notons toutefois que le marathon législatif n'est pas terminé puisque des parlementaires PS et leurs collègues PRG, communistes et Verts, ont saisi le 27 mai le Conseil constitutionnel du projet de loi. Ils estiment que ce projet doit être censuré car "en légalisant les OGM sans définir leur seuil, en prenant le risque qu'ils contaminent l'ensemble des productions agricoles, le

gouvernement a porté atteinte au principe de précaution reconnu dans la Constitution et à la Charte de l'environnement qui lui est adossée." La promulgation définitive de la loi devra donc attendre la décision des Sages, qui ont auditionné une délégation du PS le 4 juin dernier. Quelle que soit sa version définitive, la loi sur les OGM demandera à être précisée par des décrets d'application auxquels la fédération sera particulièrement attentive. En effet, des dizaines de notions déterminantes comme le fonctionnement du Haut Conseil des biotechnologies, la définition du "sans OGM" et des règles de coexistence (pour les distances, le transport, la récolte) ou les modalités d'application du régime de responsabilité sont laissées à l'appréciation du pouvoir exécutif. Cette situation nous incite également et surtout à être actifs au niveau européen, là où se situent les vrais enjeux des OGM (autorisation de mise sur le marché, règles de culture et de mise sur le marché, qualité des semences, etc.)

Les agro-carburants sont une menace pour la biodiversité

Lors de la conférence des parties à la CDB, le Programme Mondial sur les Espèces Invasives a présenté une analyse des risques d'invasion liés aux plantes qui sont actuellement utilisées ou pressenties pour produire des agro-carburants. Sur les 70 plantes recensées, 59 sont considérées comme envahissantes (soit 84 % des plantes considérées) en raison de leur croissance rapide et leur productivité élevée. La canne de Provence, plante herbacée originaire d'Asie mineure, est considérée comme l'une des plus envahissantes (elle se répand déjà sur une partie de l'Amérique du Nord, de l'Amérique centrale et de l'Afrique du Sud). De même pour le palmier à

huile africain, qui a remplacé naturellement en plusieurs endroits du Brésil la forêt d'origine, aux écosystèmes très riches et variés. Les risques de propagation de ces plantes, en raison de leur impact important sur la biodiversité, doivent être évalués avant de les utiliser, a déclaré Geoffrey Howard, responsable du programme de l'UICN sur les espèces envahissantes. "L'industrie des biocarburants est encore jeune, il est encore temps d'agir préventivement", a-t-il précisé.

• Lutte contre le campagnol terrestre en zone de montagne

À l'occasion des questions au gouvernement, le sénateur Gérard Bailly (UMP, Jura) a questionné le 20 mai dernier le gouvernement sur le campagnol terrestre, qui se développe en zones herbagères d'altitude en Franche-Comté, en Limousin, en Auvergne, en Midi-Pyrénées et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec des répercussions économiques importantes sur les exploitations. Le ministre de l'Agriculture lui a rappelé les résultats du programme pilote mené en Franche-Comté entre 2002 et 2006, qui a démontré que la prévention devait être privilégiée (pose de pièges, présence de rapaces, aménagements paysagers), car la lutte chimique, si elle permettait d'enrayer temporairement le développement des campagnols, n'interrompait pas leur cycle de reproduction. Cette méthode fait l'objet d'un consensus entre les services de l'État et les organisations professionnelles agricoles, et le réseau des chambres d'agriculture se mobilise pour une gestion collective de ce fléau, a-t-il conclu. Le ministre aurait pu rajouter le retrait du renard de la liste départementale des nuisibles.

Actu nature 64 - juin 08